



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**Adoption du budget 2025 et  
du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027**

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal laquelle sera tenue **mardi le 17 décembre 2024 à 18 h 30**, en la salle habituelle des délibérations.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Damien, ce 4 décembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hugo Allaire', is written above the printed name.

Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier